



Bureau international du Travail

Intégration des primo-arrivants sur le marché du travail européen: Analyse et évaluation des politiques

Bureau international du Travail (BIT)/Migration Policy Institute (MPI)
Octobre 2012 – octobre 2014

Aperçu et visées

Les premières années qui suivent l'arrivée des immigrants dans un pays sont particulièrement importantes pour leur avenir. Le processus d'intégration prend plusieurs décennies, mais il importe que les nouveaux immigrants accèdent rapidement au marché du travail et exercent un métier en rapport avec leurs qualifications et dans des secteurs offrant des possibilités d'ascension professionnelle, faute de quoi cela risque d'influer négativement sur toute leur carrière professionnelle. Malheureusement, les nouveaux immigrants doivent souvent faire face à de longues périodes de chômage ou d'inactivité qui, par la suite, ne facilitent pas leur évolution vers des emplois stables et bien rémunérés. De ce fait, les investissements consentis pour aider les immigrants à accéder sans délai au marché du travail et à les mettre sur la voie de l'ascension professionnelle présentent des avantages à long terme.

Le parcours professionnel des immigrants nouvellement arrivés dépend d'une multitude de facteurs, comme, par exemple, leur capacité à surmonter un ensemble complexe d'obstacles, tels qu'une maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil, la méconnaissance des institutions et des pratiques du marché du travail local, la rareté, voire l'inexistence, des contacts avec des employeurs potentiels, sans parler de la difficulté qu'ont les employeurs locaux à évaluer l'expérience et les qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

En outre, un ensemble de facteurs institutionnels importants influent sur l'intégration des immigrants sur le marché du travail, notamment: le rythme de la croissance économique au cours de leurs premières années de présence dans le pays d'accueil; la réglementation et les institutions du marché du travail local (par exemple, les services de l'emploi et les organisations de travailleurs), qui sont susceptibles d'entraver ou de faciliter l'emploi des immigrants; la mesure dans laquelle les employeurs sont résolus à mettre en œuvre, de fait, des cours de formation continue et des pratiques d'emploi équitables; la prévalence de la discrimination sur le marché du travail; les possibilités d'évolution de carrière qui s'offrent aux immigrants dans les secteurs et les professions auxquels ils ont accès, et leur permettent d'obtenir des emplois mieux rémunérés ainsi que la facilité avec laquelle les nouveaux immigrants sans formation ni expérience professionnelle acquise dans le pays d'accueil peuvent évoluer professionnellement.

Enfin, le devenir des nouveaux arrivants dépend des politiques d'intégration, plus particulièrement de l'aide qui leur est fournie (par les pouvoirs publics nationaux et/ou sous-nationaux, les partenaires sociaux et des organisations bénévoles) pour l'évaluation de leurs qualifications et expérience professionnelles, l'acquisition de la maîtrise de la langue du pays d'accueil, l'accès à des formations pertinentes au niveau local et l'obtention d'informations sur le



Ce projet a le soutien de l'Union européenne. Le contenu du présent document est de la seule responsabilité des auteurs et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne.

marché du travail. Les politiques d'intégration ne constituant qu'une partie des facteurs institutionnels et de politique générale qui influent sur le devenir des immigrants, il importe également de prendre en considération dans quelle mesure les politiques ciblant les immigrants sont à la fois intégrées aux services et aux institutions de portée plus générale (tels que les services de l'emploi et les systèmes de formation professionnelle) et cohérentes avec ceux-ci.

Le débat sur l'adéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins du marché du travail se focalise souvent sur la question des migrations de main-d'œuvre. Or la plupart des migrants légaux de l'Union européenne ne sont pas sélectionnés sur la base de leurs qualifications professionnelles; ils acquièrent un statut juridique en vertu de dispositions relatives au regroupement familial ou par divers moyens de régularisation. La majorité de ces personnes n'ont pas fait d'études supérieures, même si elles disposent, à leur arrivée, d'un bon bagage en termes d'expérience ou de formation professionnelle. De ce fait, toute politique d'intégration des immigrants non sélectionnés et de leurs familles devrait essentiellement viser à leur donner accès à des emplois moyennement qualifiés – c'est-à-dire à leur offrir des possibilités d'accéder à des emplois mieux rémunérés qui ne nécessitent pas un niveau d'études élevé, mais rétribuent l'expérience et/ou la formation professionnelles.

Le projet d'études proposé fournira de nouvelles données empiriques sur les parcours d'intégration professionnelle des nouveaux immigrants à des postes moyennement qualifiés. S'appuyant à la fois sur l'analyse de données, des études qualitatives et des entretiens avec les décideurs et les partenaires sociaux, le projet vise à évaluer les possibilités d'ascension professionnelle des nouveaux arrivants dans les secteurs où ils sont concentrés, et à examiner les mesures concrètes que les pouvoirs publics peuvent prendre pour faire en sorte que les politiques d'intégration des immigrants et le système plus général de programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre, de formation et d'emploi aident les nouveaux arrivants à accéder à des emplois stables, qui soient bien rémunérés.

Plan d'études

Le projet sera conduit selon une démarche analytique en trois phases, associant l'analyse quantitative et qualitative et la consultation d'experts en vue de donner une vision d'ensemble de la façon dont les politiques peuvent faciliter l'accès des nouveaux immigrants au marché du travail et à des emplois moyennement qualifiés. La recherche sera essentiellement fondée sur des études de cas détaillées portant à la fois sur des parcours d'intégration professionnelle et des systèmes de politiques d'intégration sur le marché du travail dans six pays de l'Union européenne.

Les études quantitatives consisteront à examiner, entre autres tâches, comment les taux d'emploi des cohortes de nouveaux immigrants évoluent dans le temps et quelle part des nouveaux arrivants est en mesure de passer d'un travail des moins qualifiés et/ou du chômage à une activité plus qualifiée dans les premières années suivant la migration. Les études qualitatives consisteront à évaluer trois catégories de politiques fondamentales qui influent sur l'accès des immigrants au marché du travail et sur leur capacité à acquérir les qualifications utiles au niveau local et à tirer avantageusement parti des compétences qu'ils ont déjà: 1) les services de l'emploi; 2) l'apprentissage de la langue employée au travail; 3) la formation professionnelle. Au cours de la troisième phase du projet, le BIT et le MPI mèneront des consultations ciblées avec les partenaires sociaux, les décideurs compétents de la Commission européenne et des Etats membres, les autorités chargées de la mise en œuvre des politiques (tels que les services publics de l'emploi), et les experts spécialisés dans les questions de perfectionnement de la main-d'œuvre et d'intégration des immigrants, afin de combler les déficits de connaissances persistants et d'interpréter les résultats des études.

Les résultats de chaque phase de projet seront présentés dans un rapport général qu'il est prévu de publier à la fin de 2014.